



Trophée Gustave

Foire Internationale et Gastronomie de Dijon 2025

Règlement

Article 1. Philosophie du Trophée :

Valoriser les acteurs de l'innovation de nos régions à travers le réseau Foires de France. Chaque talent sélectionné bénéficiera d'une visibilité d'envergure régionale et nationale grâce à une subtile combinaison entre rencontre physique, présence digitale et retombées médiatiques.

Article 2. Modalités de participation :

- Aucun frais de participation ne sera demandé.
- Seul un produit ou service par acteur peut être présenté au trophée.
- Les candidats doivent compléter le dossier de candidature et le renvoyer par courriel à DIJON BOURGOGNE EVENTS, à l'adresse suivante : f.aubert@dijonbourgogne-events.com, avant le mercredi 1er octobre 2025.
- Le dossier de candidature doit présenter un produit ou un service **innovant**, exclusivement destiné au grand public.

Définition d'une innovation :

L'innovation désigne l'introduction sur le marché d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés par l'unité légale.

Deux types d'innovation sont distingués : les innovations de produits (biens ou services) et de procédés (incluant les innovations d'organisation et de marketing).

- l'innovation de produits inclut les changements significatifs de design et les biens ou services numériques. Elle exclut la revente en l'état de nouveaux biens ou services et les changements de nature esthétique ;
 - l'innovation de procédés concerne la production et les méthodes de développement, la logistique et la distribution, le système d'information et de communication, les tâches administratives et la comptabilité, l'organisation des procédures, la gestion des relations avec les fournisseurs, l'organisation du travail, les processus de décision, les ressources humaines, le marketing, l'emballage, la tarification et le service après-vente (source Insee). L'innovation présentée peut être le produit ou le service lui-même, ou son processus ou procédé de fabrication.
- Le produit ou service doit être déjà produit ou en phase de production. S'il est déjà produit, il doit être commercialisé depuis moins de 3 ans à la date du dépôt du dossier.
 - Le produit ou le service doit avoir été conçu dans la région Bourgogne Franche-Comté.
 - Les candidatures doivent être assorties d'éléments justificatifs (documents justifiant la date de création, de commercialisation, lieu de conception, de la satisfaction clients, le caractère innovant, politique tarifaire, photo du produit, extrait kbis, etc.)
 - Les candidatures peuvent être assorties d'éléments complémentaires (ex. : vidéos de présentation 2 minutes maximum ; ...)
 - Un produit ou service déjà sélectionné au trophée ne sera pas admis.

- Le Trophée est ouvert à tous les acteurs de l'innovation dont le siège social est basé dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Article 3. Critères d'évaluation :

- Capacité du produit ou du service à répondre au besoin défini
- Simplicité d'usage du produit ou du service
- Rapport Innovation / Prix / Usage
- Intégration d'une démarche éco-responsable dans le produit ou le service lui-même ou dans le processus de fabrication
- Design du produit ou design du parcours client pour un service
- Qualité du Pitch

Article 4. Sélection des Lauréats :

Trois niveaux de sélection pour le trophée régional :

L'organisateur de la foire effectuera une sélection des candidats en amont sur dossier.

1. 15 candidats maximum seront présélectionnés sur dossier par DIJON BOURGOGNE EVENTS, organisateur de la Foire de Dijon.
2. Les 15 candidats présélectionnés seront soumis au vote d'un jury composé d'un panel d'experts régionaux (cf. article composition du jury) qui élira le lauréat du Trophée pendant la foire. En cas d'exæquo, le gagnant sera élu par un vote du public.
3. Les visiteurs de la foire éliront le lauréat « coup de cœur du public » qui pourra être le même que le lauréat régional ou un autre lauréat.

Il sera demandé aux candidats présélectionnés de présenter leur dossier de candidature devant le jury pendant la foire.

Article 5. Valorisation des candidats et des lauréats :

Candidats présélectionnés par DIJON BOURGOGNE EVENTS : ils bénéficieront d'une présence sur la foire dans un espace dédié pendant 3 jours. Aucune participation financière ne sera demandée, en revanche un dépôt de garantie de 500 euros sera exigé afin de réserver l'emplacement dédié. Le seul motif d'encaissement dudit dépôt de garantie sera l'absence injustifiée ou le départ prématuré du candidat.

Lauréat du trophée régional :

- Il bénéficiera d'une présence sur les 2 foires de son choix sélectionnées dans le dossier de candidature*, pendant 3 jours à titre gracieux pour optimiser sa visibilité au niveau national. Cette offre sera valable pendant les 12 mois qui suivront le trophée.
- Son produit ou service sera automatiquement présenté à la finale nationale.

Lauréat « coup de cœur du public » :

Il gagnera une présence lors de la prochaine session de la Foire de Dijon. Le montant de cette valorisation s'élève entre 1.800€ HT et 2.300€ HT selon le secteur. Ce gain ne pourra être ni remboursé ni échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces. Ce gain n'est ni cessible ni transmissible à quelque titre que ce soit.

Lauréat du trophée national :

- Son trophée assorti d'une prime de 1.000€ lui sera décerné par une personnalité
- Il bénéficiera d'une mise en avant nationale via un communiqué de presse diffusé par Foires de France.
- Il recevra le logo millésimé du trophée afin de pouvoir l'utiliser dans tous ses supports de communication.

*dans la limite des places disponibles

Article 6. Composition du jury trophée régional :

Il sera composé au minimum de 4 professionnels représentant les entités suivantes :

- la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat / Chambre de Commerce et d'Industrie
- Presse/rédaction locale
- Association de consommateurs
- Elus collectivités partenaires
- BPI/CDC/Banque des territoires

Art. 7 Communication :

Chaque candidat au trophée autorise DIJON BOURGOGNE EVENTS à utiliser le nom de son entreprise dans les différentes communications qui seront effectuées ainsi que toutes les photos prises par l'organisateur lors du Trophée, pour les besoins de sa communication et sur tous supports.

Art. 8 Annulation :

Les Foires organisatrices se réservent le droit d'annuler le concours si moins de 5 candidats éligibles se sont présentés au concours régional.



Trophée Gustave

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2025

Dossier de candidature

Raison sociale du candidat (joindre k-bis de moins de 3 mois) :

.....

Adresse du siège sociale de l'entreprise :

.....

Description de l'activité de l'entreprise :

.....

Contact principal (nom, prénom, fonction, **courriel**, **téléphone**) :

.....

1. Votre innovation est-elle :

- ☐ Un produit innovant
- ☐ Un service innovant
- ☐ Un processus ou procédé de fabrication innovant pour un produit d'usage

2. A quelle catégorie appartient votre innovation ? :

- ☐ Alimentation & gastronomie
- ☐ Maison & Design
- ☐ Mode & Accessoires
- ☐ Sport & loisirs
- ☐ Tech & Multimédia
- ☐ Autre : (veuillez préciser laquelle)

.....

3. Nom de votre innovation :

.....

4. Date de production et/ou de la 1^{ère} commercialisation : (**à justifier**)

.....

5. Quel est le besoin que vous avez identifié ou créé ? (**10 lignes maximum**)

.....
.....
.....
.....
.....

6. De quelle manière votre innovation y répond-elle ? (10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Quelle est la cible du produit ou service ? (10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. En quoi votre produit/service est-il innovant (caractéristiques, performances, ...) ?
(10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. Racontez-nous l'histoire de votre innovation (conception, création, ...) :
(10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. Quels sont les freins rencontrés ? (10 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11. Quel est votre objectif de vente sur une année pleine (nombre de produits) ?
(10 lignes maximum) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

12. Votre innovation s'inscrit-elle dans une démarche éco-responsable (si oui, à justifier) ?
(10 lignes maximum) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

13. Quel est ou quel sera le prix de vente de votre produit/service (en TTC) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14. Si vous deviez remporter ce trophée, quelles seraient les 2 foires partenaires dans lesquelles vous souhaiteriez présenter votre produit/service ? (cf. liste ci-dessous) ?

.....

.....

Foires partenaires :

- Foire Internationale de Bordeaux
- Foire Internationale et Gastronomique de Dijon
- Foire de printemps de Montpellier
- Foire de Nantes
- Foire de Nancy

DOSSIER A REMPLIR ET A RETOURNER
AVANT LE 1er OCTOBRE
A : f.aubert@dijonbourgogne-events.com

03.80.77.39.38